



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

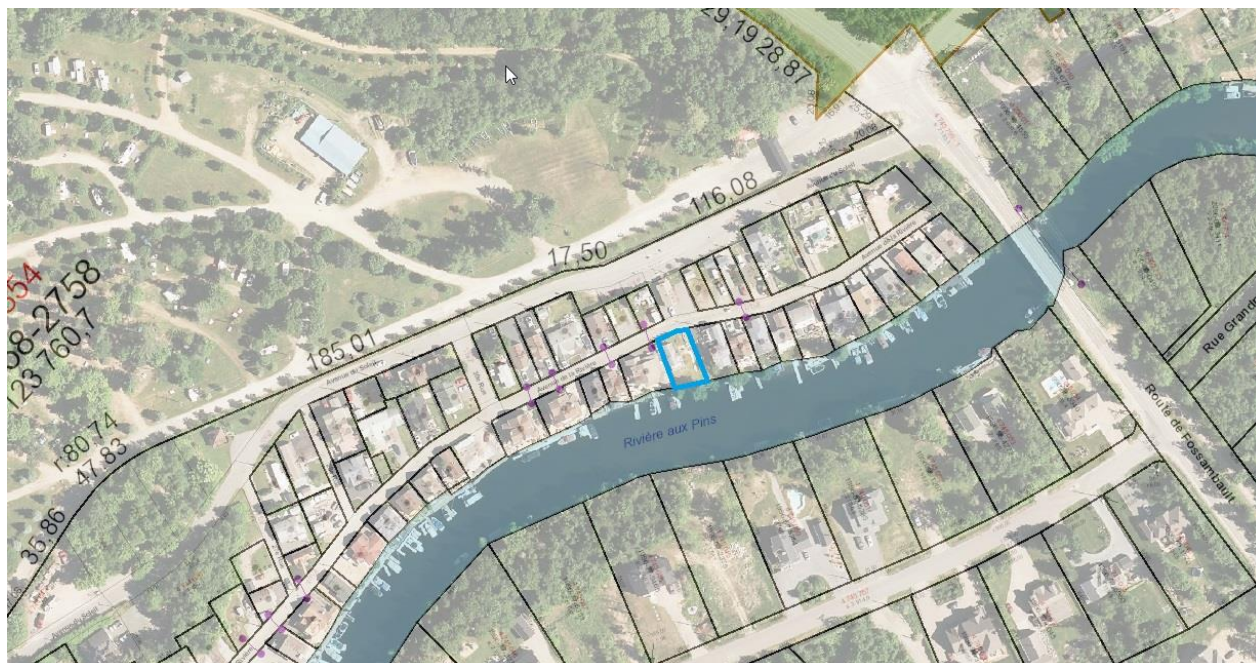
CONSULTATION ÉCRITE

Demande de dérogations mineures– 156, avenue de la Rivière

Une demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 156, avenue de la Rivière (lot 4 744 671) est soumise à une procédure de consultation écrite **se terminant le 3 septembre 2021 à minuit heure de l'Est.**

La demande de dérogations mineures vise à régulariser une résidence unifamiliale dont le coefficient d'occupation au sol est de 30,92 % alors que le règlement exige qu'une résidence unifamiliale sur un lot d'une superficie supérieure à 278,7 m² ait un coefficient d'occupation au sol de 30 % ou moins, et à régulariser la superficie totale occupée par les patios, perrons et balcons à 97,34 m², alors que le règlement exige que, dans ce cas-ci, la superficie totale maximale occupée par les patios, perrons et balcons soit de 64,21 m².

L'emplacement de l'immeuble faisant l'objet de la présente demande de dérogations mineures est encadré en bleu.



Sur cette photo, on peut voir la résidence faisant l'objet de la présente demande de dérogations mineures.



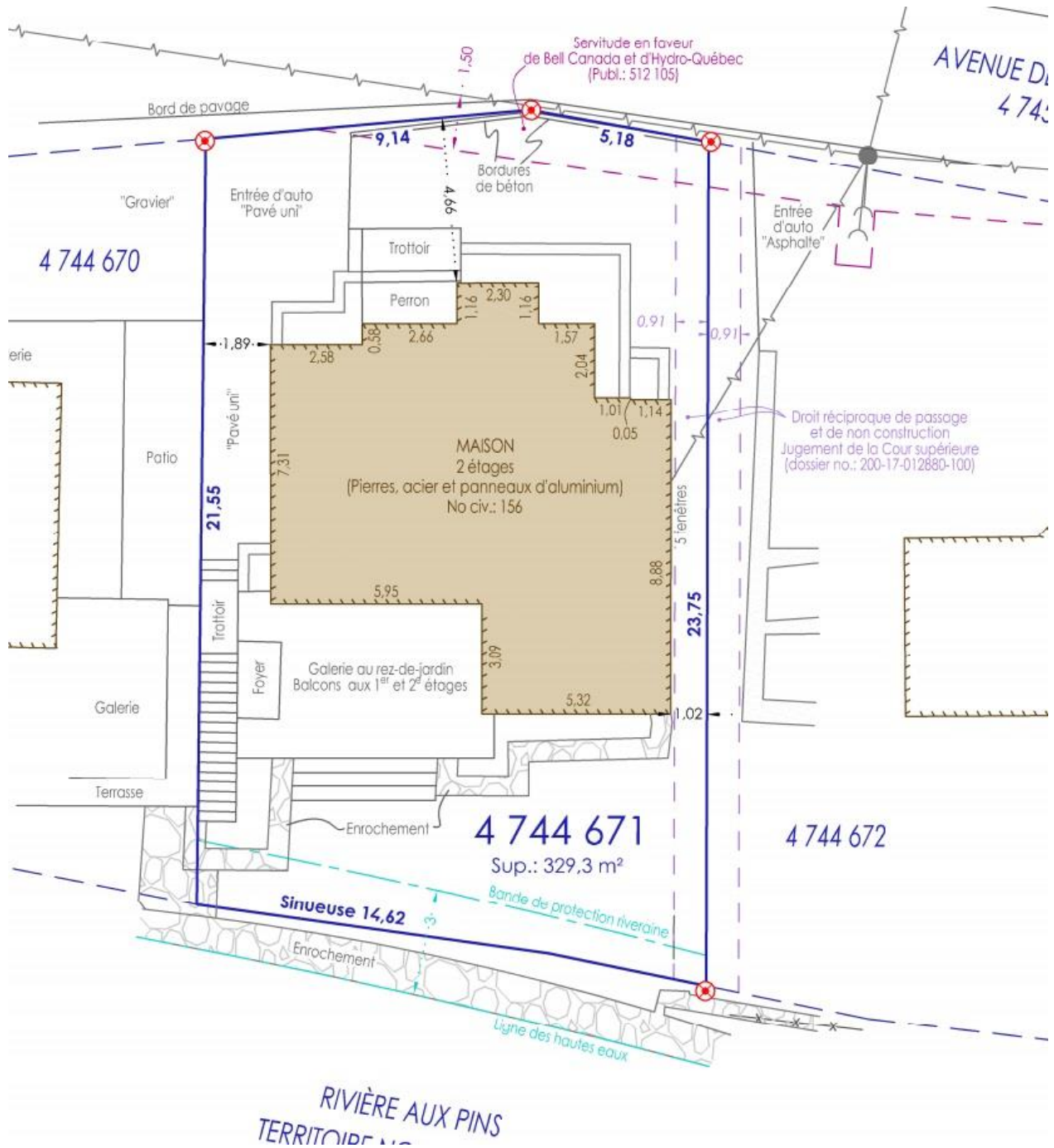
Autre perspective de la résidence. On peut y voir le perron dont la superficie, lorsqu'additionnée avec celles du patio et des balcons, est non conforme.



La même résidence vue de l'arrière. On peut y voir les balcons et le patio dont la superficie totale n'est pas conforme.



Le certificat de localisation de ladite résidence.



Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis à l'adresse courriel suivante : agrosjean@fossambault.com